



Communiqué du diocèse de Saint-Etienne à propos de l'église Notre-Dame de Saint-Chamond

L'église Notre-Dame de Saint-Chamond, propriété communale et affectée au culte catholique, est fermée depuis Pâques 2004 en raison d'importants travaux à accomplir. Le Diocèse de Saint-Etienne et la paroisse sont conscients des difficultés financières et techniques que rencontre l'équipe municipale actuelle, comme d'ailleurs l'équipe précédente, pour effectuer les travaux nécessaires.

Un choix difficile doit être effectué par les autorités municipales entre la poursuite de la restauration entreprise depuis quelques années, la destruction de l'édifice afin de le remplacer par un nouveau, ou une solution intermédiaire comportant la restauration partielle du bâtiment existant et sa partition. Une réflexion préalable a été entreprise, à laquelle le Diocèse a collaboré bien volontiers.

Le Diocèse prend acte de la décision du Conseil Municipal de consulter la population en posant la question suivante : « Etes-vous favorable à ce que la Commune de Saint-Chamond achève la restauration de l'église Notre-Dame ? ». Question à laquelle il ne peut-être répondu que par « oui » ou par « non ». Le Diocèse aurait aimé que le cadre de cette réflexion soit élargi afin que tous puissent apporter leurs réflexions et leurs idées. Cette consultation, quelle qu'en soit l'issue, ne dispensera pas les autorités municipales de prendre la décision qui leur appartient, le résultat de la consultation ne les obligeant pas juridiquement.

Quoiqu'il en soit, et pour éclairer le débat, le Diocèse confirme sa position exprimée dans le dossier du bulletin municipal : il souhaite, dans le respect du patrimoine légué par les générations antérieures, retrouver au plus tôt l'usage d'un lieu de culte au centre de Saint-Chamond. Dans l'hypothèse où la Commune s'orienterait vers une solution nécessitant la désaffectation totale ou partielle de l'église Notre-Dame, il souhaite rappeler qu'une telle désaffectation ne peut être prononcée que par arrêté préfectoral pris après accord exprès de l'Evêque.

Après avoir évalué ses besoins, consulté les responsables de la communauté catholique de Saint-Chamond, comparé le coût pour la collectivité des diverses solutions et pris en compte les dépenses à moyen et long terme, le Diocèse préférerait que soit étudiée par un urbaniste la solution suivante : le bâtiment actuel serait démoli, en sauvegardant peut-être sa façade, et un nouveau lieu de culte plus petit et plus fonctionnel (chauffage, sonorisation) serait construit sur le lieu ou à proximité. Mais si la décision était prise de poursuivre la restauration de l'église actuelle, la communauté catholique aurait à cœur de prendre à sa charge, comme il est normal, l'aménagement intérieur.

Le Diocèse et la paroisse remercient l'équipe municipale de s'être saisie, après la précédente, de ce dossier difficile et sensible. L'intérêt qu'y porte la population est un beau témoignage de reconnaissance de la mission accomplie par l'Eglise catholique à Saint-Chamond, hier, aujourd'hui et demain. Les autorités municipales et la population de la ville peuvent être assurées de l'engagement de l'Eglise au service du bien commun.

Saint-Etienne, le 19 mars 2009

Contact :

Paul Malartre

Chargé de mission auprès des collectivités territoriales

Evêché - 1, rue Hector Berlioz - 42030 Saint-Etienne cedex 02

04 77 59 30 00 - adse.paulmalartre@orange.fr